

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 10 mai 2023 à 20h au siège social

Les habitant.e.s et sympathisant.e.s de ASsolenvie Habitat Participatif se sont réuni.e.s en assemblée générale ordinaire convoquée par le collège conformément aux dispositions des statuts.

Nombre de membres habitants présents : 5 Nombre de membres habitants représentés : 2 Nombre de membres sympathisants présents : 1 Nombre de membres sympathisants représentés : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Président de séance : Milène Buffavand Secrétaire de séance : Jacky Alejandro

Rappel : L'association est administrée par le Collège qui est composé de tous les membres habitants. Le collège est investi des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association (extrait des statuts de l'association article 10 : administration et fonctionnement).

La présidente rappelle l'ordre du jour :

- Rapport moral et d'activités 2022
- Rapport financier 2022
- Approbation du rapport moral et du rapport financier 2022
- Fixation du montant des cotisations
- Prévision activités de l'année en cours
- Approbation du budget de l'association pour l'exercice en cours
- Questions diverses

1 Rapport moral et d'activités 2022:

- Création association Assolenvie
- Installation menuiserie avec acquisition d'outillage grâce à des dons (Kiti 2000 baptisée charlotte II, ponceuse à disque, scie à onglets Metabo avec table , fraiseuse domino Festool)
- atelier d'initiation à l'utilisation de charlotte II (Bernard formateur)
- atelier semis avec participation de la débrouille
- atelier terre/chaux/chanvre mur de la buanderie
- sortie de résidence d'un groupe musical

- fabrication jus de pommes
- soirée ciné

2 Rapport financier 2022:

solde au 10/05/2023 : 158,38

	crédit	débit	solde
TOTAL (banque + caisse)	250,19	91,81	158,38
Compte bancaire Assolenvie	185	91,81	93,19
cotisation adhérents dons adhérents assurance Allianz frais bancaire	75 110	83,21 8,60	
Caisse en numéraire (dons divers)	65,19	0	65,19

3 Approbation du rapport moral et du rapport financier 2022

Le rapport moral et le rapport d'activité sont votés et adoptés à l'unanimité.

4 Fixation du montant des cotisations :

Cotisation annuelle à compté de la date de l'Assemblée Générale : sans changement (bulletin disponible en fin de document)

- membres habitants : 10€ minimum, au-delà la somme sera comptée comme un don dans la comptabilité.
- Membres sympathisants : 5€ minimum, au-delà la somme sera comptée comme un don dans la comptabilité.
- ◆ Membres actifs : 1€ minimum, au-delà la somme sera comptée comme un don dans la comptabilité.

5 Prévision des activités pour l'année en cours :

Liste ouverte à toutes suggestions en accord avec l'objet des statuts de l'association Assolenvie

- atelier potager/perma/semis/jus de pommes
- ateliers bois:
 - x initiation à l'utilisation de la fraiseuse domino
 - *x* atelier de construction bois à définir
- soirées ciné-club avec projections de films ou documentaires
- journée porte ouverte (en septembre)
- forum des associations
- soirées festives
- jeux familles/enfants
- conférences gesticulées

Le Secrétaire de séance

- ◆ accueil écoles
- brocante/fête du village de Jouhe/activités village
- Festival des solutions écologiques

6 Approbation du rapport financier 2022 et du budget de l'association pour l'exercice en cours

Le rapport financier et le budget pour l'exercice en cours sont votés et adoptés à l'unanimité.

7	Questions	diverses	:	RAS	
---	-----------	----------	---	-----	--

La Présidente de séance

Il nous semble nécessaire d'avoir une adresse de messagerie propre à l'association. Actuellement elle est partagée avec Solenvie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 21h30

Association *ASsolenvie* Bulletin d'adhésion 2023 adhésion n°

Nom: Prénom:

Adresse : Téléphone : Courriel :

adhérent habitant : 10 € minimum **adhérent sympathisant** : 5 € minimum

adhérent actif : 1 € minimum

Chèque d'un montant de , à l'ordre de : **Association ASsolenvie** 1 rue du Prieuré, 39100 JOUHE

Après avoir lu et bien compris les dispositions contenues dans les statuts et le règlement intérieur de l'association, je m'engage à les respecter.

Date : Signature